



Quimperlité
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

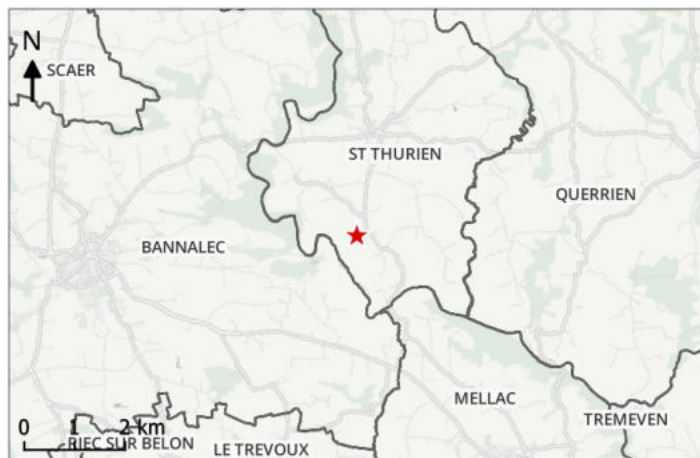


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Hellez

Identifiant PLUi : 2927463



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **D 0207**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **375 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Il y a 2 hangars à proximité du bâtiment étoilé. Celui à l'Ouest est utilisé pour du stockage industriel. Celui accolé au bâtiment étoilé sert de stockage. Il n'y a plus d'activité agricole depuis environ 20 ans dans le hameau de Hellez.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperle
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Kerbéres

Identifiant PLUi : 2927466



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **C 0142**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **127 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 3 hangars situés à proximité du bâtiment étoilé ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniez



PLUi
Plan local d'urbanisme
intercommunal
du pays de Quimper
et de ses environs

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Kerboudou

Identifiant PLUi : 2927467



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

C 0119

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **117 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Kerboudou

Identifiant PLUi : 2927805



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **OC 0101**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **61 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☐ Négatif
☒ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

Changement de destination rajouté après l'enquête publique. N'a pas fait l'objet de consultation CDPENAF dans le cadre de l'arrêt du projet.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

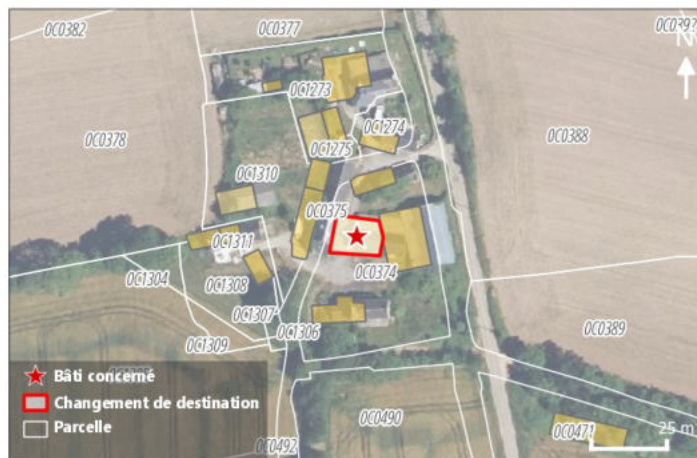
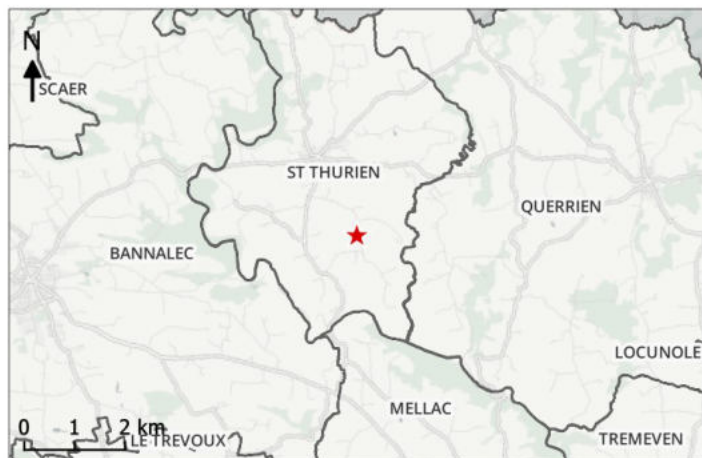


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Kerganet

Identifiant PLUi : 2927470



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

C 0374

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **193 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Les 2 hangars situés à proximité du bâtiment étoilé ne sont pas utilisés pour un usage agricole.

Avis simple CDPENAF à l'arrêt du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi



Quimperlê
Communauté
Kemperle
Kumuniez

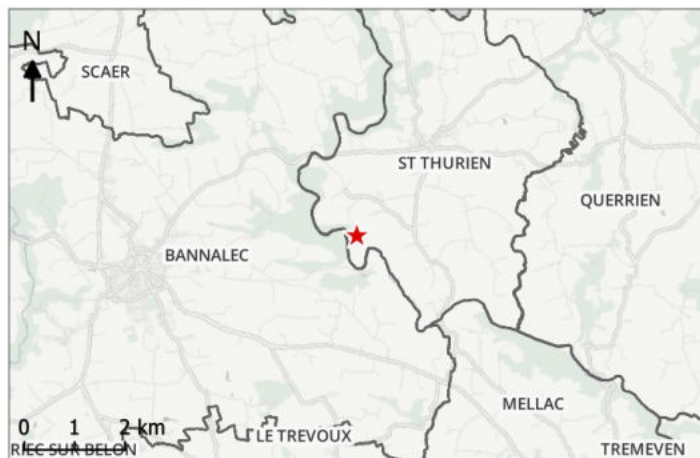


PLUi
Plan local d'urbanisme
intercommunal
des communes du Pays de Quimperlê

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Kermal

Identifiant PLUi : 2927472



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **D 0957**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **487 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Lojou

Identifiant PLUi : 2927475



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **A 0359**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **104 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal de Saint-Thurien

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Magorou

Identifiant PLUi : 2927483



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **A 0078**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **110 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

L'EARL Bellevue est bien présente dans le secteur mais situé à plus de 200m du bâtiment étoilé. L'étoile est donc maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh

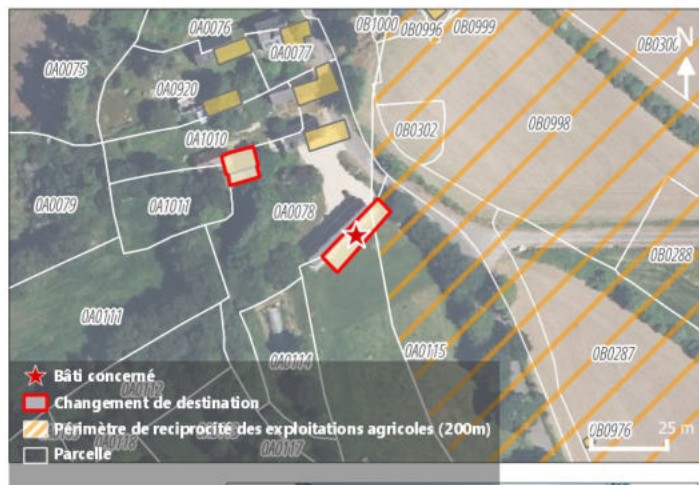


Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Magorou

Identifiant PLUi : 2927482



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **A 0078**

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **179 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

projet en cours, travaux déjà réalisé (toiture), maison d'artiste, groupe

Avis simple CDPENAF
à l'arrêt du PLUi

- ☐ Positif
☒ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

L'EARL Bellevue est bien présente dans le secteur mais situé à plus de 200m du bâtiment étoilé. L'étoile est donc maintenue.



Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme
intercommunal
intercommunal
intercommunal

INVENTAIRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION

Saint-Thurien - Trévennou

Identifiant PLUi : 2927486



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole épanable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

D 0389

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **91 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du PLUi

Avis simple CDPENAE
à l'arrêt du PLUi

Commentaire QC à l'approbation du PLUi

- ☒ Positif
☐ Négatif
☐ N'a pas rendu d'avis